

Séance publique du 13 décembre 2004

Délibération n° 2004-2365

commission principale : finances et institutions

objet : **Budget primitif 2005 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Budget primitif 2005 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

Le projet de budget primitif 2005 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe a été arrêté en équilibre, dépenses et recettes, à la somme de 2 919 000 €.

Ce budget est établi selon la nomenclature M 14, mais séparément du budget principal, pour tenir la comptabilité distincte des opérations d'aménagement réalisées directement par la Communauté urbaine et assujetties à la TVA. Les dépenses ne concernent que les achats ou les travaux d'aménagement. Elles ne correspondent ni à des charges de personnel, ni à des charges financières. Toutes les charges de structure sont portées par le budget principal. Le budget annexe n'est qu'un démembrement du budget principal et l'équilibre s'apprécie globalement.

La réglementation impose une comptabilisation des achats et des travaux, en fonctionnement, puis le transfert des biens équipés en stock, avant de pouvoir être vendus, ce qui crée des recettes de fonctionnement et constitue un déstockage des biens.

En 2005, cinq opérations seront suivies dans ce budget annexe :

- la ZAC du parc de Gerland à Lyon 7,
- la ZAC de la Saulaie à Oullins,
- la ZAC du nouveau bourg à Saint Romain au Mont d'Or,
- la ZAC du parc de Parilly à Vénissieux,
- la ZAC du vieux bourg à Vénissieux.

En mouvements réels, les crédits inscrits au budget primitif seront de 973 000 € équilibrés par des recettes de cessions de même montant. Les mouvements d'ordre triplent cette somme sans apporter une valeur économique. Le tableau n° 1 ci-dessous donne les indications comptables :

Budget primitif 2005 - budget annexe des opérations d'urbanisme équilibre général (en €) - tableau n° 1

Libellé	BP 2004	BP 2005	Evolution
Fonctionnement			
cessions de terrains aménagés	2 059 104	973 000	- 52,75 %
total des produits réels	2 059 104	973 000	- 52,75 %
compte de stocks	2 059 104	973 000	- 52,75 %
total des produits	4 118 208	1 946 000	- 52,75 %

acquisitions de terrains	50 000	137 000	174,00 %
études	60 000	63 500	5,83 %
travaux	1 949 104	772 500	- 60,37 %
total des charges réelles	2 059 104	973 000	- 52,75 %
compte de stocks	2 059 104	973 000	- 52,75 %
total des charges	4 118 208	1 946 000	- 52,75 %
Investissement			
compte de stocks	2 059 104	973 000	- 52,75 %
total recettes d'investissement	2 059 104	0	- 100,00 %
compte de stocks	2 059 104	973 000	- 52,75 %
total dépenses d'investissement	2 059 104	973 000	- 52,75 %
budget Total	6 177 312	2 919 000	- 52,75 %

Ce budget, créé en 1988, a permis la gestion directe de dix opérations. Aujourd'hui, cinq nécessitent une inscription de crédits pour 2005. Aucune participation du budget principal ne sera nécessaire, les recettes au total couvriront l'ensemble des dépenses, même si l'équilibre n'est pas atteint par opération.

Les recettes seront attendues pour des ventes de terrains aménagés dans la ZAC du nouveau bourg à Saint Romain au Mont d'Or pour 500 000 €, dans la ZAC de la Saulaie à Oullins pour 252 000 € et dans la ZAC du Parc de Gerland, pour un montant initial de 221 000 €.

Les dépenses concernent essentiellement la poursuite des travaux d'aménagement de voirie relatifs au prolongement de la rue Jonas Salk et des transversales reliant l'avenue Tony Garnier et d'espaces publics, notamment le parc des berges, qui seront réalisés dans la ZAC du parc de Gerland à Lyon 7°, pour 500 000 € dans un premier temps. Des travaux seront également engagés à Vénissieux dans la ZAC du vieux bourg pour la somme de 155 835 €. Il s'agit de l'achèvement des aménagements sur l'îlot B, en accompagnement des programmes de construction et de l'élargissement de la rue Gambetta.

A Saint-Romain au Mont d'or, les travaux concernent la desserte du secteur à vocation d'accession à la propriété de la ZAC du Nouveau Bourg.

Budget primitif 2005 - Budget annexe des opérations d'urbanisme - Présentation par opérations - Tableau n° 2

Opérations	Dépenses 2005	Recettes 2005	charge nette 2005
Fonctionnement - mouvements réels			
Zac du parc de Gerland à Lyon 7°	500 000	221 000	279 000
Zac de Saint Romain au Mont d'or	100 000	500 000	- 400 000
Zac de Parilly à Vénissieux	132 000		132 000

Zac du vieux bourg à Vénissieux	155 835		155 835
Zac de la Saulaie à Oullins	85 165	252 000	- 166 835
total des mouvements réels	973 000	973 000	0

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de budget primitif pour 2005 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 1 946 000 €.

2° - Précise, qu'à l'égard du comptable public, les crédits sont exécutoires pour les montants inscrits par compte à deux chiffres en investissement et en fonctionnement par chapitres globalisés, conformément à l'instruction comptable M 14. Les indications par opération n'ont pas un caractère réglementaire et ne sont pas exécutoires pour le comptable public.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,